AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1788
FR0000030827-FS0753

1er août 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2017, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juillet 2017, le seuil de 5% du capital de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 69 294 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 4,85% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IGE+XAO sur le marché.

———

[1] Société contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion SAS déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 823 565 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.